



Rénovation énergétique sans facture

Par timorelo

Bonjour,

Prochainement une rénovation énergétique va avoir lieu et a un cout et aussi des aides.

Un Assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) va s'occuper des aides collectives et privatives.

Je souhaite faire un Pret à taux Zéro (PTZ), ma banque m'indique qu'il faudra fournir les factures (et même plus besoin des cerfa depuis 1 mois).

J'en informe l'AMO, qui m'indique qu'il sera impossible d'avoir les factures, car faut que les entreprises se motivent... aient du temps... ca peut prendre 2 ans pour avoir une facture... Enfin du baratin.

Sauf que sans facture, c'est un prêt avec un taux qui est maintenant élevé.

Est-ce qu'une loi irai dans mon sens ou quelle est la méthode à faire?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour obtenir des aides, il faut déjà présenter des DEVIS (sans attendre les factures)

Et aussi faire la demande d'aide AVANT la signature du devis.

Contactez l'ANAH...

[url=https://france-renov.gouv.fr/aides]https://france-renov.gouv.fr/aides[/url]

Par ESP

Bonjour

Tout ça n'est pas très clair...

Le dossier PTZ se monte sur la base des devis. Les factures viennent plus tard lorsque vous demanderez le déblocage